



## S.O.S. à l'abbé de La Corne

Raymond Douville, s.r.c.

Number 41, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016224ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016224ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Douville, R. (1976). S.O.S. à l'abbé de La Corne. *Les Cahiers des dix*, (41), 81–108.  
<https://doi.org/10.7202/1016224ar>

## S.O.S. à l'abbé de La Corne

Par RAYMOND DOUVILLE, S. R. C.

Ces appels parfois déchirants, souvent désespérés, ont été lancés par Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour tout au long des années qui ont marqué et suivi la guerre de Sept Ans.

On pourrait les qualifier à la fois d'ingénus et de sérieux. Ils n'ont pas trait, comme on pourrait le croire, à des demandes urgentes de troupes, de vivres, de navires et de munitions pour tenter de sauver la colonie en détresse.

Ces problèmes vitaux n'entraient pas d'ailleurs dans le giron des pouvoirs de M. de Tonnancour. Les siens concernent uniquement des demandes personnelles et familiales, particulièrement des toilettes masculines et féminines, des tissus, des bijoux, bref toutes sortes de bagatelles qui lui permettraient de conserver, dans le modeste gouvernement de Trois-Rivières dont il est une des têtes dirigeantes, son train de vie de seigneur et de bourgeois.

Seigneur, il l'était par les fiefs et terres qui lui appartenaient. Mais bourgeois ? L'était-il ou ne l'était-il pas ? Qu'on nous permette ici une petite digression bien d'actualité et qui touche de près à notre sujet.

Le terme *bourgeois* fait depuis quelques années chez nous l'objet d'une âpre et fade controverse qui sépare en deux clans des historiens et commentateurs parcimonieux, comme s'il n'existait pas de sujets plus importants à tenter d'élucider. Bornons-nous ici à maintenir au qualificatif *bourgeois* le sens que suggèrent les dictionnaires qui font autorité et qui apportent à ce terme des nuances à la fois rationnelles et libérales : *personnes de classe moyenne, qui ont quelque bien, de l'instruction, de l'autorité, etc.*

C'est d'ailleurs la sage conclusion à laquelle en est arrivé le professeur Cameron Nish dans son étude *Les Bourgeois-Gentilhommes de la Nouvelle-France (1729-1748)*, opinion ratifiée par l'historien Michel Brunet: « L'auteur [C. Nish] démontre, au bénéfice de ceux qui entretiennent encore des doutes d'observateurs myopes, qu'il existait dans la société coloniale de la Nouvelle-France, une classe qui, par ses activités économiques, politiques et sociales, remplissait les exigences d'une classe bourgeoise. »<sup>1</sup>

L'ouvrage de Cameron Nish est certainement à ce jour le travail d'ensemble le plus sérieux et le plus probant. Ses conclusions pourraient certes inciter à des commentaires de détail. Ainsi il préconise le terme « bourgeois-gentilhommes » et le croit plus approprié que « Aristocratie bourgeoise » ou « bourgeoisie coloniale ». N'entamons pas de discussions spécieuses ou oiseuses à ce sujet. Nish prouve que nous eûmes une bourgeoisie canadienne, et c'est suffisant. Toutefois, nous opterions plutôt pour « bourgeoisie coloniale », en pensant à ceux qui, comme Pierre Boucher par exemple, ont posé les racines spirituelles et matérielles de notre survivance comme peuple. D'autre part, nos bourgeois n'ont pas tous et toujours été des gentilshommes.

Diverses études, les unes approfondies, d'autres plus superficielles, selon qu'il était plus ou moins possible d'avoir accès aux documents de base, ont été consacrées à quelques familles qui ont élaboré et constitué notre bourgeoisie. D'autres chercheurs continuent à s'y intéresser.

Ainsi, depuis la publication de l'ouvrage de Cameron Nish, un autre historien, Jacques Mathieu, professeur à l'Université Laval, a publié dans le *Rapport des Archives du Québec*<sup>2</sup> une pénétrante étude sur Jacques Perrault l'aîné, Canadien de naissance et qui fit partie de notre bourgeoisie, selon les critères établis par M. Nish.

Bien qu'il en arrive pratiquement aux mêmes conclusions que M. Nish, M. Mathieu entretient encore un léger scepticisme et une hésitation à se prononcer catégoriquement, reflète sans doute d'une conscience professionnelle aiguisée par de subtiles questions d'étudiants à la recherche de la lumière !

---

1. Michel Brunet, *Les Canadiens après le Conquête*, p. 53.

2. Tome 48, 1970, 27-82.

C'est en partie la lecture du travail de Jacques Mathieu qui nous a incité à traiter du présent sujet. Jacques Perrault était avant tout un négociant, attaché par des liens familiaux aux principales familles du pays. « Négociant prospère, note Mathieu, et lié à l'aristocratie, il fut, s'il y en eût une, membre de la bourgeoisie canadienne. . . »

Revoici le qualificatif *bourgeoisie*. Mathieu ne semble pas fixé sur la précision du terme. Il ajoute : « Une série d'études précises apportera peut-être la solution : biographies de grands commerçants; rôle de l'Etat, des métropolitains et des Canadiens dans l'économie de la colonie; législation et opérations financières; fluctuations industrielles et commerciales; examen précis du rôle, fort méconnu, du syndic des marchands comme représentant d'individus ayant des intérêts communs. . . Ce ne sont là que quelques-uns des immenses secteurs de recherches à combler pour donner une réponse adéquate à ces deux problèmes. . . »

En attendant que s'effectuent ces laborieuses et patientes études, revenons au sujet qui nous occupe, et admettons que Jacques Perrault l'aîné et Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, par la part qu'ils ont méritée dans la vie canadienne de leur époque, ont été des bourgeois de chez nous. Ils étaient d'ailleurs contemporains, à peu près du même âge. Ils ont eu à faire face aux mêmes problèmes avant, pendant et après la Cession. Tous deux possédaient d'agréables demeures; ils aimaient les réceptions, la bonne chère, les bons vins, la compagnie de personnes distinguées, tout en étant d'excellents pères de famille. Enfin tous deux décidèrent, étant Canadiens de naissance, de rester au pays, après la défaite, et de faire face à la situation. Bref, ils étaient au premier rang de notre bourgeoisie coloniale, et s'en glorifiaient.

\* \* \*

La carrière publique de Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour est, en général, bien connue. Plusieurs historiens, dont particulièrement Pierre-Georges Roy, se sont attachés à la décrire, d'après les documents officiels de l'époque. Ce que l'on connaît moins, ce sont les particularités de sa vie familiale.

Il fut un des principaux fonctionnaires du gouvernement de Trois-Rivières et continua son inlassable activité après la conquête. Il avait à peine trente ans lorsqu'il succéda à son père comme procureur du Roi, poste que ce dernier occupa de 1695 jusqu'à sa mort en 1738, tout en cumulant d'autres fonctions publiques, dont Louis-Joseph hérita également. Tous deux furent de grands « commis de l'Etat », comme on disait alors.

Louis-Joseph se glorifiait d'appartenir à la plus ancienne famille trifluvienne. Son premier ancêtre, normand d'origine, était Jean Godefroy, signalé dans la colonie avec son frère Thomas dès 1629, peut-être même 1626. Lors de la prise de Québec par les Kirke en 1629, tous deux restèrent et s'enfoncèrent dans les bois, recueillis par des tribus indiennes. Ainsi prirent-ils goût à leur pays d'adoption qu'ils ne devaient plus quitter. Thomas fut massacré par les Iroquois en 1652. Jean devint la souche d'une grande famille. Ayant épousé Marie Le Neuf, il fut le père du premier enfant de race blanche né en terre trifluvienne, Michel Godefroy, qui, en 1702, devint major du gouvernement de Trois-Rivières.

Par la suite, de père en fils, on servit l'Etat dans diverses fonctions, principalement celle de procureur du Roi dont le premier titulaire fut Louis Godefroy, frère de Michel. Puis ce fut le fils unique de Louis, René, sieur de Tonnancour, « gentilhomme très sage qui a de l'expérience assez pour s'en occuper », note l'intendant Bochart de Champigny, qui suggère de lui accorder « 200 ou 250 livres de gages. » À ce poste vinrent d'ajouter ceux de conseiller, de lieutenant civil et criminel, de syndic des Récollets, etc. Plus tard, en 1731, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart rendaient aussi hommage à son intégrité de juriste: « Le sieur de Tonnancour termine presque tous les différends dans le gouvernement des Trois-Rivières, en qualité de subdélégué de l'intendant; intelligent et bon juge. »

On peut donc affirmer qu'il cumula tous les postes de commande, sauf ceux de gouverneur ou de lieutenant de roi, bien qu'il eût mérité l'un et l'autre. Mais, sans en avoir le titre, il commandait, il faisait autorité. Les *Annales des Ursulines* lui rendent ce témoignage: « M. René de Tonnancour était pour la ville ce qu'est un bon roi par rapport à ses états: le juge de toutes les causes, le conseiller, l'appui et

le soutien de tous ceux qui avaient recours à sa protection. Tous trouvaient en lui, avec la bonté, une noblesse de sentiments, un courage énergique, qui justifiaient toujours pleinement et l'honneur accordé à ses aïeux et les lettres de noblesse qu'il reçut lui-même. »

On croyait généralement que Louis-Joseph hériterait de toutes les fonctions de son père à la mort de ce dernier. Il avait d'ailleurs la compétence nécessaire et aussi l'expérience, l'ayant toujours secondé dans ses multiples occupations.

Mais il n'obtint que le poste secondaire de procureur du Roi. A la suite de certaines intrigues, celui, plus important, de lieutenant civil et criminel fut attribué au seigneur de Nicolet, Louis-René Poulin de Courval, dont le domicile habituel était à Québec où il exerçait la profession de marchand. Riche, mais peu versé dans le domaine juridique, malade au surplus, Poulin de Courval dut venir établir ses pénates à Trois-Rivières. Il avait bien déjà le titre de procureur du Roi, hérité de son père, mais sans en exercer la fonction. Il s'occupait tant bien que mal de sa nouvelle charge, en confiant la responsabilité à Louis-Joseph de Tonnancour qui d'ailleurs ne tardera pas à le remplacer. Car Poulin de Courval mourut peu après, en 1743, âgé d'à peine 47 ans. Enfin, Louis-Joseph fut officiellement nommé, à la grande satisfaction de tous les Trifluviens.

Charge honorifique plus que lucrative. Mais Louis-Joseph avait d'autres sources de revenus. Depuis quelques années il détenait le poste de garde-magasin du Roi, ce qui lui permettait, comme marchand, de joindre ses propres produits pour ravitailler l'armée. Ainsi pouvait-il vendre du bois de ses concessions pour la construction des navires. Il en fit vendre même par l'intermédiaire de son frère le chanoine, qui se prêtait de bonne grâce à ces transactions, car il ne les jugeait pas incompatibles avec son ministère clérical.

Louis-Joseph se mit sérieusement à l'oeuvre et, comme son père, se dévoua sans compter pour ses concitoyens, ne refusant jamais son appui et ses conseils. Presque journalièrement il devait régler des problèmes domestiques et sociaux. On le taxait parfois de clémence, de sentimentalité, aussi de commisération. Les registres de l'époque sont remplis de ces exemples, particulièrement ceux qui ont trait aux con-

flits entre les paroissiens et l'autorité religieuse détenue par les Récollets, qui changeaient souvent de titulaire et par conséquent de caractère et de politique administrative. M. de Tonnancour en arrivait la plupart du temps à régler ces conflits à l'amiable.<sup>3</sup>

De plus, à l'encontre de ceux qui, comme lui, étaient quelque peu fortunés, il était généreux. Ses censitaires en retard dans leurs redevances étaient rarement opprimés, sauf quand ils manifestaient de la mauvaise foi. Sa générosité se manifestait surtout à l'endroit des Ursulines, dont la plupart des élèves étaient de familles pauvres, ou orphelines de guerre.

Les Récollets bénéficiaient aussi continuellement de ses largesses. Quand, en 1752, un incendie rasa le monastère des Ursulines, les religieuses trouvèrent refuge au couvent des Récollets et ces derniers, pendant dix-huit mois, demeurèrent chez M. de Tonnancour. En 1748, il avait acheté en France au coût de 246 livres une bannière pour orner l'église paroissiale. Lors de la prise du fort Georges en 1756, il paya au nom des fidèles les honoraires d'une grand'messe pour célébrer la victoire, à la suite d'une décision de Mgr de Pontbriand de chanter un *Te Deum* dans toutes les églises. Un peu plus tard, il importa de Londres une nouvelle cloche pour l'église. De même organisa-t-il une souscription pour venir en aide à des familles sinistrées, à la suite d'un incendie. Son nom figurait en première place dans la donation volontaire.

\* \* \*

A la mort de son père, Louis-Joseph n'avait pas beaucoup de charges de famille. Son frère aîné, Antoine-Charles, avait été ordonné prêtre en 1723. Il devenait chanoine du chapitre de Québec, apportant ainsi une autre dignité à la famille. Deux de ses soeurs étaient religieuses au monastère local. Toutes deux, à tour de rôle, devinrent supérieures de la Communauté. Louise avait épousé le militaire Nicolas-Roch de Ramesay, fils d'un ancien gouverneur. Anne-Ursule unit sa destinée à Louis Charly de Saint-Ange, qu'elle suivit et seconda dans sa vie d'aventures. Enfin le cadet de la famille, Jacques-Joachim, mourut le 26 décembre 1730 à l'âge de 15 ans, alors qu'il était élève au séminaire de Québec. Il fut inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

3. Cf. Odoric-M. Jouve, *Les Franciscains et le Canada (aux Trois-Rivières)*.

Louis-Joseph restait donc seul avec sa vieille mère, Marguerite, fille du notaire Sévérin Ameau, laquelle mourra octogénaire en 1749 dans la vaste maison familiale.

Elle existe encore de nos jours cette imposante demeure. Mais elle a un bien triste aspect, rongée par les années, les intempéries et aussi par le vandalisme. Toutefois, elle est maintenant la propriété de la cité de Trois-Rivières et elle fut classée monument historique par la commission des Biens culturels en 1966. Il semble qu'elle sera bientôt complètement restaurée, à la grande satisfaction des Trifluviens, car ce manoir de Tonnancour est un des rares vestiges qui nous restent du régime français. Mais dans son cas, il y a plus. Il fut longtemps le véritable centre de la vie sociale de la capitale du gouvernement. Il reflète une longue et rayonnante histoire.

Quand Louis-Joseph s'y retrouva seul, avec quelques domestiques, elle lui sembla un moment vide, de vie et de souvenirs. Aussi crut-il le moment venu de se marier. Il approchait de la quarantaine et ses fonctions exigeaient de lui une vie rangée. Il l'était de nature, car il était profondément religieux, et le titre de syndic de l'église paroissiale, qu'il occupa tout au long de sa vie, lui permettait d'être en relations constantes avec les Récollets, dont il écoutait les conseils et qui avaient toujours table ouverte chez lui. Mais il lui manquait une « reine du foyer ».

Etant donné le rang social qu'il occupait et connaissant son tempérament de même que son souci de dignité, on aurait pu croire qu'il fixerait son choix sur une jeune fille de sa classe, de la haute bourgeoisie, dans les rangs des seigneurs ou des militaires gradés. Car il n'en manquait pas.

Mais il préféra à toutes une jeune captive anglaise, Mary-Ann Seamen, recueillie à l'âge de 14 ans par une trifluviennne, Marguerite Le Boullanger de Saint-Pierre, chez qui demeurait déjà la tante de l'adolescente, elle-même emmenée captive quelques années auparavant.

Instruite par les Ursulines, la jeune fille se convertit au catholicisme en 1725, en même temps que sa tante, et toutes deux, quelques années plus tard, demandèrent la naturalisation française. La re-



quête fut envoyée au ministre des Colonies le 5 novembre 1737, conjointement par le gouverneur M. de Beauharnois et l'intendant Hocquart. Elle était accompagnée d'une lettre de recommandation, apparemment inspirée sinon dictée par les religieuses ursulines et M. de Tonnancour, car ni le gouverneur ni l'intendant n'étaient personnellement au courant de leur situation : « Leur attachement à la religion catholique, y lisait-on, leur a fait préférer de rester au Canada, quoique leurs familles les aient fort sollicitées de retourner en la Nouvelle-Angleterre. Elles ont mené une vie très religieuse et sont sur le point de s'établir. . . »<sup>4</sup>

Bien que datée de 1737, la requête accordant les lettres de naturalisation ne fut délivrée que le 13 août 1740. A cette date, la jeune fille était déjà mariée depuis six mois à Louis-Joseph de Tonnancour. La cérémonie nuptiale avait eu lieu le 11 février 1740, présidée par le chanoine de Tonnancour. Elle fut suivie, il va sans dire, d'une somptueuse réception au manoir. Signalons entre autres la présence de deux autres captives anglaises honorablement mariées : Mary-Esther Sawyer, épouse de Pierre de l'Estage, et Catherine Parsons, épouse de Claude-Antoine Bermen de la Martinière.

La progéniture ne tarda pas. Dès le 21 novembre suivant naissait une fille, Marie, laquelle eut pour parrain le gouverneur M. de Vaudreuil. Elle mourra, âgée d'à peine quinze ans, en octobre 1755. Ensuite naquit Marie-Josephite, le 25 novembre 1742, qui épousera Eustache-Gaspard-Michel de Lotbinière et mourra sans enfant à Vaudreuil en 1799, alors que son mari était conseiller législatif. Puis vint un fils, René-Louis, né en 1744 et qui ne vivra que quelques semaines.

Et la mort vint mettre un terme à cette union. Mary-Anne mourut à la naissance de son quatrième enfant en même temps que ce dernier. Tous deux furent inhumés le 13 septembre 1746. L'annaliste des Ursulines consacre à la jeune captive plusieurs pages élogieuses, car elle était restée fort attachée à celles qui l'avaient recueillie et instruite.

Trois ans plus tard, soit le 2 novembre 1749 (sa mère était décédée le 8 août précédent à 80 ans), M. de Tonnancour allait épouser à

4. La tante, qui avait nom Arabella Jordan, ne se maria pas et vint résider chez M. de Tonnancour. Elle fut inhumée à Trois-Rivières le 11 janvier 1768, à l'âge de 72 ans, sous le nom de Marie-Anne Jourdain.

Québec Louise Carrerot, fille du commissaire des troupes à l'Ile-Royale, avec qui Louis-Joseph entretenait depuis quelques années des relations d'affaires, par l'entremise du commissaire des vivres Jacques Prévost, son futur beau-frère. Le père de Louise mourut à Québec deux semaines à peine après le mariage, laissant à sa fille bien peu de biens, ayant été impliqué dans les troubles qui ont accompagné et suivi la chute de Louisbourg, ce qui l'obligea à séjourner quelque temps en France.

Est-il nécessaire de rappeler que ces familles, qu'elles soient de l'Acadie ou de la Nouvelle-France proprement dite, étaient toutes impliquées, par le jeu des alliances, dans le commerce des fourrures, des munitions, de fournitures de vivres à l'armée, bref tout ce qu'une colonie lointaine peut offrir pour s'enrichir rapidement, sans penser que surviendrait un jour un règlement de comptes. C'est pourquoi on trouve dans l'entourage de Godefroy de Tonnancour, les Ramesay, Charly de Saint-Ange, Lotbinière, Robert, Liénard de Beaujeu et, en Acadie, Prévost de la Croix, les frères Carrerot et quelques autres qui y vécurent dans le sillage de Bigot.

Louise Carrerot, ballotée ici et là par les déplacements de son père, laissée en pension chez des parents ou des amis, tant en France qu'au pays, donna à son époux dix enfants et on peut affirmer que ce fut un mariage heureux. Car Louise seconda admirablement son mari aux époques les plus actives de sa vie, remplie d'événements de toutes sortes, au nombre desquels les mondanités étaient toujours au premier plan. La nouvelle épouse s'adapta vite à la situation, d'autant plus qu'elle se souvenait des glorieuses années au cours desquelles ses parents menaient joyeuse vie à Louisbourg. Elle était enfant à l'époque, mais elle en gardait le souvenir.

Elle arrivait dans un milieu qui lui convenait. L'état de fortune de son mari lui permettait, sinon des extravagances, du moins un train de vie conforme aux exigences de son rang social. Louis-Joseph était un des citoyens les plus fortunés de la colonie. Outre les appointements de ses fonctions officielles, il possédait, héritage de son père, la seigneurie de Tonnancour (ou La-Pointe-du-Lac), aux portes de la ville, dont les censitaires étaient tous ses amis. Ils payaient leurs cens quand et comme ils le pouvaient, la plupart du temps en den-

rées et en animaux. M. de Tonnancour avait toujours recours à eux quand il avait à offrir des réceptions à ses invités de marque. Puis vinrent s'ajouter d'autres fiefs et seigneuries, dont celles d'Yamaska, de Roquetaillade, de Godefroy, etc.

Il pouvait se permettre des allures de grand seigneur. Il n'y manqua pas, étant par nature enclin à l'ostentation. Il reste de lui une peinture, en habit d'apparat, perruque bouclée, chemise à manchettes dentelées, mouchoir de taffetas. Il a grande allure ! L'ingénieur Franquet pouvait noter avec raison, à l'issue d'une visite et d'un repas chez lui en compagnie du gouverneur Rigaud de Vaudreuil : « C'est un homme fort riche et de beaucoup d'esprit ».

\* \* \*

Donc, fonctions officielles et vie sociale se combinaient harmonieusement, et la vaste résidence était le rendez-vous habituel des visiteurs de classe lorsqu'ils étaient de passage dans la capitale de quelque sept cents âmes de ce petit gouvernement qui en comptait à peine six mille. Les visiteurs préféraient la chaude et sincère hospitalité du procureur du Roi et de sa charmante épouse à celle, plus protocolaire et conventionnelle, des gouverneurs et lieutenants de roi successifs lesquels, d'ailleurs, savaient n'être en poste que temporairement à cet endroit et en attendant mieux, selon le caprice des hautes autorités et aussi des intrigues de castes.

Mais, depuis les débuts de cette « grande guerre », M. de Tonnancour est dans l'obligation de se priver, comme tous d'ailleurs, hauts-gradés comme paysans. Les importations massives de la mère-patrie sont presque réduites à néant. La famine règne dans tout le pays. Les récoltes sont mauvaises. Le peuple est atterré. M. de Tonnancour aussi, car il partage l'angoisse des habitants. L'austérité pour lui vient véritablement à son comble lorsque le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bigot lui réclament, pour nourrir les troupes affamées, les animaux qu'il possède encore dans ses seigneuries et ses terres. « Nous n'oublierons pas en temps et lieu, lit-on à la fin de la lettre d'ultimatum, le service que vous rendez à la colonie, et nous profiterons avec grand plaisir des occasions à le faire valoir. . . » On verra plus loin ce qu'il en fût de cette promesse.

A vrai dire, M. de Tonnancour possédait bien encore le strict nécessaire pour être à la hauteur de son rang dans ces années tragiques. Mais il lui manquait le superflu auquel il était habitué et qu'il croyait essentiel à l'atmosphère bourgeoise et sereine dans laquelle il avait toujours vécu.

\* \* \*

Ce sont quelques détails de ce besoin d'ostentation que nous voulons fournir dans les notes qui suivent. Broutilles ou, si l'on veut, « ramas de diverses choses », pour employer la savoureuse expression des premiers missionnaires jésuites dans leurs *Relations*. Comme a écrit avec beaucoup d'à-propos Augustin Thierry: « La petite histoire glane ce qu'a dédaigné la grande. Souvent la poussière qu'elle recueille nous renseigne mieux sur les moeurs d'une époque que de pesants in-octavos. »

En effet, ce que nous relatons ici relève surtout de la petite histoire, mais peut aisément être transféré dans l'histoire générale, car le présent témoignage ajoute un souffle, si frêle soit-il, à l'analyse de l'atmosphère fiévreuse de l'époque de la guerre de Sept Ans, alors qu'on s'attendait au pire tout en cherchant à l'oublier. Trois-Rivières n'a pas échappé à l'euphorie commune.

Voici donc quelques-unes des quémantes adressées par la famille de Tonnancour à l'ami de toujours, l'abbé Joseph-Marie de La Corne, chanoine du Chapitre de Québec, délégué en France par ce dernier pour veiller à ses intérêts. Il s'en occupa bien.

Ces lettres de Louis-Joseph de Tonnancour à l'abbé de La Corne ont été retracées en France par notre collègue des DIX, Dom Guy-M. Oury, véritable sourcier des documents canadiens qui reposent en France, particulièrement en Touraine, à l'abbaye de Solesmes, et dans toute cette région si riche en souvenirs canadiens. Cette documentation en est un éloquent témoignage. Elle est naturellement à sens unique, car on n'a pu retracer les réponses de l'abbé. On sent toutefois dans ces demandes successives la sollicitude que n'a cessé de manifester cet expatrié volontaire aux familles canadiennes auxquelles il était

resté attaché par des liens étroits de parenté et d'amitié. De diplomatie aussi, car il était diplomate. Son existence fut un véritable roman d'aventures vécues.

Diplomate, c'est ainsi que le qualifie avec raison Robert de Roquebrune dans une étude publiée dans la revue *Nova Francia*<sup>5</sup>, article intitulé « Un grand diplomate canadien : l'abbé de La Corne ». Roquebrune relate en détail les péripéties qui ont marqué la nomination du premier évêque de Québec au début du régime anglais, avec la complicité, si l'on peut dire, du fameux Chevalier (ou Chevalière?) d'Eon, protégé de Louis XV et son représentant diplomatique à Londres. Ce qui indique que l'abbé de La Corne avait, ou savait se créer des relations utiles dans tous les milieux.

Au cours de cet échange de vues, il y eut, note encore Roquebrune, « des discussions, des entrevues, bien des démarches et bien des lettres échangées. Le doyen du chapitre de Québec fut renvoyé de Caïphe à Pilate. Il usa ses semelles sur les pavés londonniens et sa soutane aux banquettes des antichambres. Peut-être ne le reçut-on pas toujours avec la courtoisie qu'exigeaient son caractère et son habit. Mais M. de La Corne avait grand air, une longue habitude du monde et portait un cœur hardi et une âme ferme. Il parla bien et fut écouté attentivement. La couronne britannique accorda enfin ce que les Canadiens lui demandaient avec tant de force et d'habileté par le truchement de l'abbé de LaCorne. »

« En somme, écrit encore Roquebrune, l'abbé de La Corne avait réussi, pleinement réussi dans sa difficile mission. J'aime à croire que dans son allégresse, il dédia quelque reconnaissance au pauvre chevalier d'Eon. »

Nous pouvons le croire aussi, car il n'était pas d'un tempérament à oublier ses amis. Il le prouvait sans cesse en aidant ses compatriotes canadiens, dont M. de Tonnancour, qu'il estimait comme un digne représentant de sa colonie d'origine.

La première mention que nous trouvons de la correspondance de M. de Tonnancour avec l'abbé de La Corne porte la date du 24 oc-

5. *Nova Francia*, Vol. I, N° 3, 106-112.

tobre 1756 et fait suite à des lettres précédentes dont nous n'avons pas trouvé trace. Elle porte en titre : « Mémoire que je prie M. l'abbé de La Corne, Doyen de Québec, d'accomplir et d'en envoyer le contenu à Mr. Denys Goguet, à La Rochelle, pour me le faire passer en Canada. » Nous en extrayons les détails suivants :

« Je trouve les perruques que vous m'avez envoyé trop longues et trop fournies de cheveux. Il faut faire celles de cette année plus courtes et plus légères. Elles sont trop blondes; un peu plus brun elles seraient bien. Faites, je vous prie, attention que des bas à pages sont suffisants. Mais il faut qu'ils soient larges, ayant les jambes grosses.

« Faites-moi choisir de bonnes lunettes montées en cuir, pour une personne de 60 ans. Je ne peux parvenir à avoir de bons rasoirs. Tâchez de m'en envoyer de bons, bien éprouvés; j'aime mieux les payer plus cher. On nous vante ici Mr. Le Turc. Mais je m'en rapporte à vous. (Vous adresserez le tout à M. Denys Goguet à La Rochelle. Envoyez de bonne heure pour profiter des premiers navires.) »

Voici une note du 30 août 1757. Il s'agit sans doute des marchandises demandées : « Marchandises envoyées en Canada. Mémoire de ce que M. l'abbé de La Corne a fourni pour la pacotille d'une malle envoyée à Mr. Goguette (sic) à La Rochelle, pour être embarquée sur un vaisseau de guerre. Le tout montant, suivant l'état resté entre les mains de Mr. de Saincy<sup>6</sup>, qui a été payé par Mr. l'abbé de La Corne, suivant la reconnaissance de Mr. de Saincy ci-après, à la somme de mil cinquante deux livres, dix neuf sols, trois deniers. »

Depuis quelques années, de Tonnancour a les yeux sur la seigneurie d'Yamaska, dont une partie appartenait à son gendre, Nicolas-Roch de Ramezay, et aux trois soeurs de ce dernier; l'autre partie était aux mains de l'abbé Pierre-François de Thiersant, qui en avait hérité de sa mère. Or ce dernier est réticent et de Tonnancour trouve exorbitant le prix demandé. Une fois de plus il requiert les services de l'abbé de La Corne : « 26 octobre 1757 — *Procuration pour le fief de Yamaska.* — Je, sous-signé, donne plein et entier pouvoir à Monsr. l'abbé La Corne, doyen du Chapitre de Québec, de présent à Paris, de présenter ou faire présenter les placets nécessaires pour obtenir

6. Maréchal de Saincys, receveur général des Economats.

la ratification du titre du fief de Yamaska, et aussi de demander la continuation des terres non concédées des deux côtés de la Rivière Yamaska, derrière la seigneurie de Monsieur de Thiersant et de Madelle Lisette de Ramezay, approuvant toutes les poursuites qu'il pourra faire à ce sujet. EN FOY de quoi nous avons signé le présent pouvoir sur lequel nous avons fait apposer le sceau de Nos armes, pour qu'il n'y ait aucun doute de notre volonté. Aux Trois-Rivières, le 26e 8bre 1757. »

Les tractations avec l'abbé de Thiersant étaient loin d'être terminées, car l'abbé était tenace dans ses exigences.

\* \* \*

Pendant ce temps, la flotte anglaise se fait de plus en plus menaçante. M. de Tonnancour y fait allusion une première fois dans sa lettre du 9 octobre 1758, en marge de propos plus familiers : « J'ai eu l'honneur de vous écrire par le navire *Le Belliqueux*. C'est Mr. de la Houssay dit Bellot, lieutenant sur ce navire, qui s'est chargé de vous faire tenir cette lettre, avec une petite caisse de sucre d'érable. Je compte vous envoyer par *L'Outarde*, si nous avons nouvelles qu'elles puisse passer un canot sauvage garni de sa famille, pour remplacer celui de l'année dernière. Si les Anglais sont établis à Gaspé, comme on nous l'assure, je ne vous l'enverrai que l'année prochaine. J'ai l'honneur de vous adresser ici un mémoire que vous me ferez le plaisir de n'accomplir que si la paix se fait. . . » Nous ne possédons pas le texte de ce mémoire, mais on peut aisément en deviner le contenu et présumer que l'abbé s'y est intéressé.

La menace est de plus en plus imminente. De Tonnancour en est effrayé. Il craint pour les habitants, pour sa famille et aussi pour ses biens. « . . . Si la paix n'a pas lieu, vous me ferez le plaisir de ne rien envoyer; de me garder simplement mon argent, car j'ai été bien étrillé cette année. J'ai presque perdu tous les fonds que j'avais à La Rochelle. En voyant la colonie au point où elle est, il vaut beaucoup mieux avoir des fonds en France que des meubles à faire prendre en venant, ou être pris ici. Je ne vous dis rien de notre situation: la renommée ne vous l'apprendra que trop. . . Si la paix se fait, vous me ferez le plaisir d'accomplir mes mémoires, et de me les envoyer par les premières occasions

les plus sûres : *Dans une valise de cuir noir, forte et solide. . .* Si vous trouvez par hasard quelque chose de *drolle* qui put être de *deffaite*<sup>7</sup> en cette colonie, n'ayez point de scrupule de me l'envoyer. Si les sommes que j'ai l'honneur de vous envoyer ne sont pas suffisantes, madame veuve Charli<sup>8</sup> a mes ordres pour vous faire toucher ce que vous lui demandez. . . » Une note à la fin de la lettre se lit comme suit : « Vous saurez toujours adresser la valise à Mon Seigneur Depont Brillant (sic) qui m'a permis de la faire venir en son nom. . . »

Et voici qu'arrive l'année décisive de 1759. Toute la population est sur un pied de guerre. Mais M. de Tonnancour n'oublie pas pour cela ses petits besoins.

Le 12 septembre il écrit : « Le retardement des vaisseaux me fait ressouvenir que j'avais oublié de vous demander un nécessaire en argent. C'est-à-dire un plat à barbe avec ses boites pour savonnette et éponge, le pot à l'eau et même les rasoirs et fioles. Le tout dans un bon étui solide pour porter en campagne. Il faudra y joindre deux éponges fines. . . Si cela peut se rencontrer, du Beau et du Bon. Je m'en rapporte entièrement à vous. Le tout en cas de paix, et que notre pays nous reste, et non autrement.

« Si vous manquez d'argent, vous pourrez en demander à Mon. Prévost.<sup>9</sup>, qui vous fera toucher ce que vous lui demanderez. Si vous trouvez quelque chose de joli et de propre pour le pays, n'ayez point de scrupule et me l'envoyer. Je vous tiendrai fidèle compte de tout.

« Si par hasard vous trouviez un ornement propre, chasuble, étole, manipule, couvre calice, drap mortuaire, devant l'autel, le tout se rencontre et à bon prix, vous pourrez me l'envoyer. Une couple d'aubes garnis en dentelle à bon marché. Enfin, quelque chose de propre pour décoration d'église, prix médiocre. C'est pour la déco-

7. Termes pittoresques signalés dans les dictionnaires de l'ancien français et qui diffèrent sensiblement de leur signification moderne. *Drolle*, dans le sens d'inusité. *Defaite*, corruption de *défait* : "ce qui manque, ce qu'on n'a plus".

8. Cette lettre est du 9 octobre 1758. Il ne peut donc s'agir ici de sa soeur Anne-Ursule, qui avait épousé Louis Charly de Saint-Ange et qui ne gagna la France qu'après la Cession avec son mari.

9. Il s'agit ici de son beau-frère Jacques Prévost, commissaire-ordonnateur à Louisbourg et qui venait de retourner en France. Il avait épousé en 1745 à Louisbourg Marguerite-Thérèse Carrerot. Il fut chevalier de Saint-Louis, de même qu'un de ses fils, Charles-Auguste, né à Louisbourg, et qui fut guillotiné à Rochefort en 1793 pour avoir foulé aux pieds le drapeau révolutionnaire.



ration du temple du Seigneur. Je me flatte que vous vous y prêterez. Madame Bracmard (sic), qui passe en France, se charge de vous remettre une *canotée* de Sauvages, que je souhaite bien que les Anglais n'attrapent pas. . . . »

\* \* \*

Malgré la phraséologie habituelle qui, à l'époque, terminait les lettres: « J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur », ou « Je suis avec autant d'estime que de respect », etc, malgré aussi les promesses d'envoi de petits souvenirs canadiens et les réquisitions d'objets pour les besoins du culte, les réclamations dont il ne cesse de charger l'accommodant abbé semblent être plutôt des ordres que d'humbles demandes de service. Ce qui était sans doute dans son tempérament d'homme d'action.

Quel contraste avec la délicatesse, la distinction innée, le raffinement de style qu'employait madame de Tonnancour dans ses demandes de tissus, de bijoux, de dentelles et d'accessoires de toilette. En voici un échantillon :

« Il faut être bien persuadé de vos bontés, Monsieur, pour oser prendre la liberté de vous importuner et de vous adresser des mémoires. Je vous avoue, Monsieur, que c'est avec confusion que j'use de l'offre gracieuse que vous avez bien voulu nous faire; mais vous vous acquittez si bien des demandes que l'on vous fait que l'on ne peut s'empêcher de vous les réitérer. Je pense que vous avez eu agréable de faire accomplir celle de l'année dernière, qui nous parviendra sans doute le printemps prochain si la paix est faite; car autrement, il ne nous faut rien.

« Je vous demande en grâce de ne point acheter de *malinne* (sic), ou dentelle brodée. Elles ne valent rien du tout; mais bien de belle *malinne* fine et des valenciennes. Cela est plus de durée. Une mère de huit enfants doit songer au solide. Je vous prie aussi de joindre à ce que j'ai eu l'honneur de vous demander 12 aunes de beau damas de lion (sic) d'un beau blanc, et une pièce de beau milleret à la Reine, blanc. Comme je vous avais prié ce printemps de m'envoyer mes souliers qui ont peut-être été pris; je vous prierai de m'en faire refaire d'autres de la même *calité* et *cantité*, tant pour made-

moiselle de Tonnancour que pour moi, de même mesure. Je lui écris ci-joint; faites-moi le plaisir de lui faire tenir ma lettre.

« Voilà bien de l'embarras que je vous donne. Si en revanche vous pourriez me trouver propre à me donner quelques commissions, usez-en avec la même aisance. Je vous le demande en grâce, et demeure avec la reconnaissance la plus vive et un profond respect, Monsieur.

Votre très humble et très obéissante servante,  
« Carrerot de Tonnancour. »

\* \* \*

Tout en admirant l'élégance des termes de cette supplique, on peut se demander comment pouvait s'y reconnaître le bon abbé dans la recherche de ces minutieux atours féminins et colifichets si précisément décrits.

En même temps que diplomate, il était abbé de Cour. Ce qui lui permettait d'avoir à Paris divers domiciles. Nous en avons retracé quelques-uns. Son bureau principal, si l'on peut dire, était chez M. de Saincys, à l'hôtel des Economats, rue des Fossés-Montmartre, où s'empilait la correspondance. Il résidait aussi à l'hôtel de Condé, rue de Grenelle; à l'hôtel de Malte, rue Traversière; et aussi rue Neuve Saint-Eustache, où se retrouvent quelques indices de sa correspondance. Il y avait certainement, dans les salons qu'il fréquentait, des femmes de distinction dont les jupes frôlaient continuellement la sienne, et à qui il pouvait confier ces délicates missions d'amis canadiens « en détresse ». Tout comme le fera plus tard madame de Péan, quand elle devint sa confidente et la protectrice de ses malheureux compatriotes, cherchant ainsi, dans la charité et le dévouement, à oublier et faire oublier les années frivoles de sa vie passée.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de La Corne put certainement se rendre aux désirs de madame de Tonnancour, car les demandes continuèrent, même après l'abandon du pays par la France et pendant que l'abbé multipliait ses efforts, tant à Paris qu'à Londres, pour atténuer le sort pénible de ses compatriotes. D'une lettre sans date, mais apparemment écrite après la Cession, nous relevons ces notes d'une lettre de M. de Tonnancour à son ami :

« Je suis en vérité confus de toutes vos attentions et de tous les soins que vous avez bien voulu vous donner pour contenter les fantaisies de ma chère épouse, qui était au comble de la joie lorsqu'elle a reçu la *boeste* d'or, la bague et boucles d'oreilles que vous avez eu la bonté de lui procurer. Elle ne manquera pas de vous en faire ses très humbles remerciements. Pour moi je peux trop vous les faire, car j'étais pour le moins aussi content qu'elle, si je ne l'étais plus. . . »

« Elle vit toujours dans l'espérance d'avoir des chaussures de Paris et des dentelles. J'ai examiné notre compte de l'année 1758 dans lequel vous ne portez aucun port de lettre. Par conséquent je vous les dois bien légitimement. Je suis bien content que vous ne vous soyez pas fixé un prix que j'avais marqué pour la bague et pendants d'oreilles. Nous aurions augmenté du double et du triple que j'aurais toujours été bien content, n'ayant rien plus à coeur que de procurer à ma chère épouse quelque chose qui puisse lui faire plaisir.

« Si le hasard vous procure l'occasion de faire passer quelques choses, je vous demanderais six fonds de belle dentelle (je dis six fonds de coiffure), dix aulnes de belle dentelle point d'Angleterre large d'un grand pouce, à deux faces si cela se peut; quelques paires de bas de soie blanc à femme, une pièce de ruban de St. Louis, quelques coupons d'étoffe en or et argent et une tabatière d'or pour ma fille. . . »

Ce ne sont là que quelques échantillons des « commissions » dont la famille de Tonnancour chargeait l'obligeant abbé, qui ne demandait pas mieux que de faire plaisir à tous. Mais il allait bientôt avoir à s'occuper de problèmes plus aigus et où son sens de la diplomatie allait donner son plein rendement. Il n'oubliait pas quand même ses amis canadiens. Des nouvelles de leur désarroi lui parvenaient de diverses sources. M. de Tonnancour ne manquait pas, lui non plus, de le tenir au courant, en marge de ses demandes personnelles réitérées. Extrayons ces lignes d'une lettre du 15 septembre 1760 :

« Quoique j'ai été privé de recevoir de vos lettres cette année, je profite avec un vrai plaisir de l'occasion de mon cousin Normantville pour avoir l'honneur de m'entretenir un moment avec vous. Je me rappelle que dans votre lettre de l'année dernière vous me marquez que le Ministre aurait bien soin de nous. Cependant nous n'a-

vous pas eu un chat cette année. La Cour nous a laissés en proie à nos ennemis. Aussi ont-ils bien profité du temps pour nous réduire sous leur domination. Le Canada est perdu. Pourquoi ? Dieu le sait !

« Si vous voyiez tout ce pauvre peuple, il vous arracherait des larmes. Des sujets aussi fidèles que les Canadiens l'ont été et qui ont tout sacrifié pour soutenir les armes de leur Prince. Pouvaient-ils penser qu'ils seraient abandonnés et livrés à leurs ennemis jurés ? Je vous entame un discours qui ne servirait qu'à nous affliger. Je pense qu'il vaut mieux me taire. La Renommée ne vous instruira que trop, et jamais l'Europe ne pourra croire ce qui lui sera rapporté, quoique très vrai. Dieu soit loué en tout !... »

\* \* \*

En 1764, l'abbé de La Corne est à Londres pour négocier la nomination d'un évêque catholique en Canada. Malgré les fatigues que lui imposaient ses démarches, il trouvait parfois quelques instants pour écrire à son correspondant trifluvien. Celui-ci en profitait sans hésiter pour l'importuner de nouveau. Le 18 juin, il lui écrit à Paris : « J'ai reçu avec bien de la joie la lettre qu'il vous a plu de me faire l'honneur de m'écrire de Londres le 18 mars dernier, m'apprenant que vous jouissez d'une bonne santé, et de l'espérance que vous nous donnez que nous pourrions avoir un évêque en Canada. Dieu nous fasse la grâce de le conduire à bon port, nous en avons grand besoin, car tout va en décadence... » Après quelques plaintes concernant des demandes faites à des amis et qui ne lui sont pas parvenues, il lui réitère les mêmes demandes, dont des bagues pour son épouse, sa fille et une dame qui leur est chère; en marge, il trace même "la grosseur du doigt qui doit porter la bague. » Il demande aussi quelques paires de bas de soie et souliers de Paris, « de la façon de Mr. Mathéroux qui a la mesure. »

«...Mais comment arriver à les faire venir ? », demande-t-il. Il croit avoir la solution et suggère sans vergogne : « s'il nous venait un évêque, vous pourriez lui *fourer* quelques petites choses, comme la dentelle. Cela porte un bien petit volume. Enfin, je remets le tout entre les mains de la divine providence... »

Cette « divine providence » avait placé à Paris et à Londres d'obligeants amis toujours prêts à rendre service aux valeureux Canadiens qui avaient décidé de rester au pays, mais qui manquaient de tout et qui quand même désiraient conserver leurs anciennes habitudes de vie. Ainsi l'indiscrétion d'une lettre adressée de Londres à Jacques Perrault nous permet d'apprendre : « Mr. Berthelot s'est chargé de 3 serins pour Mad. Perrault, je désire qu'ils arrivent à bien et que Mad. votre épouse en soit satisfaite. Vous verrez par votre facture que je vous envoie aussi de la graine pour leur nourriture. »<sup>10</sup>

De telles requêtes et demandes de secours inspirent certes plus de commisération que de dérision. Elles démontrent à quel point en étaient réduits les habitants et en particulier ceux de leurs chefs restés parmi eux et qui tenaient à leurs habitudes. M. de Tonnancour était de ce nombre. Il avait tout de même des préoccupations plus élevées que ces demandes domestiques, et il était sincèrement convaincu que tout espoir de survie n'était pas perdu pour le petit peuple abandonné par la mère-patrie. Il faut lui rendre ce témoignage qu'il n'a jamais désespéré et qu'en diverses circonstances, il s'est révélé un chef, un guide et un exemple de ténacité.

Deux bases principales de survie lui tenaient à coeur : la religion et l'instruction.

Le 24 octobre 1764 il réclame « les livres nécessaires pour enseigner les études et le latin à deux de mes enfants que je viens de mettre au Séminaire et qui sont sans réponse pour avoir de pareils livres en Canada... Je voudrais aussi deux petits livres intitulés *La Journée du Chrétien...* » Quelques années plus tard, il demande des livres de mathématiques, des livres d'*Heures de vie chrétienne*. Il ne sollicite aucun livre de classe pour le couvent des Ursulines, ce dont l'aumônier, M. de St-Onge, s'occupe personnellement.

Ajoutons que son fils aîné, Marie-Joseph, après ses études au séminaire de Québec, alla les continuer au collège Louis-le-Grand à Paris, puis à l'université d'Oxford. Revenu au pays il prit part à la guerre de 1775, fut fait prisonnier puis s'établit dans la seigneurie

---

10. R. A. Q., 1970, p. 79.

rie paternelle d'Yamaska. Elu député du comté de Buckingham, il reprit les armes de nouveaux en 1812 contre les envahisseurs. Il est une des belles figures de la famille de Tonnancour.

Une fois résigné à la nécessité d'accepter un nouveau régime, de nouveaux maîtres, Louis-Joseph fit contre mauvaise fortune bon coeur et se plia à cette nouvelle conception de vie. Il le fallait bien. Il avait encore à charge une nombreuse famille, tous jeunes enfants, dont un encore au berceau. Il ne voulait et ne pouvait gagner la France, à l'instar des militaires et de quelques-uns de ses amis. De plus il aimait son pays par-dessus tout et il aurait cru, en s'en allant, trahir ceux qui avaient depuis longtemps mis leur confiance en lui. Les chefs militaire partis, il demeurerait, à Trois-Rivières, le plus au courant de la situation. De plus, il était le plus riche citoyen du petit gouvernement. Il possédait six fiefs, la plupart prospères: Labadie, Tonnancour, Yamaska, Godefroy (Lintot), La Roquetaillade et l'île Marie. Sérieux administrateur de ses biens, il gérait aussi avec sagesse et prudence depuis plusieurs années les finances de l'église paroissiale, des Récollets et des Ursulines. Il était donc dans son patelin un homme indispensable et irremplaçable.

Donc, il resta. Homme énergique, il se prépara à faire face à la situation nouvelle. Mais non toutefois sans avoir la nostalgie du temps passé. Le 18 juin 1764, il se confie à l'abbé à la fin d'une longue lettre: «... Quoique la France nous ait abandonnés bien mal à propos, je me flatte que vous voudrez bien me continuer une petite part dans votre estime. Vous ne pouvez l'accorder à personne qui le désire plus ardemment.»

Cet état d'esprit ne l'empêchait pas cependant de penser à sa toilette et à celle de son épouse. Le 11 septembre suivant, il sollicite de nouveau: «Avec juste raison, vous direz qu'il n'y a point d'homme plus importun que moi, je vous l'avoue. Mais dans la détresse où nous sommes et manquant de tout, l'on voudrait ici trouver jour de se procurer quelques petites bagatelles. J'apprends dans le moment que Monsieur Briand passe en France pour se faire sacrer. Au nom de Dieu, tâchez donc de profiter de son occasion, s'il est possible, pour me faire passer la *boette* d'or, les boucles d'oreille et bagues, que j'ai eu l'honneur de vous demander dans ma précédente. Une

couple de perruques à boucles grisaille pour grosse tête pour moi, ou au moins une, si deux ne peuvent aller; et aussi quelques paires de bas de castor pour moi. Vous me rendrez un grand service et Mr. Briand aussi s'il le veut et je vous en aurai bien de l'obligation. S'il se présentait une autre occasion où vous puissiez *fourer* deux morceaux d'étoffe d'or ou argent de bon goût pour faire deux vestes à un gros et grand homme (je dis les devants de veste)... Vous pourrez ajouter deux bords de chapeaux en or et du cordon d'or pour garnir un habit. Ce n'est pas d'un gros volume. Vous ferez ce que vous pourrez. Il faudra remettre quelque argent à ceux qui voudront bien se charger de quelque chose pour moi, *pour graisser la patte des visiteurs...* »

Eh bien, oui! Il l'avoue tout naturellement. Même dans le désarroi, il veut flatter, s'imposer, conserver la dignité de son nom et de son rang. Il aime recevoir et le fait toujours avec le plus grand faste possible, d'autant plus qu'il est dans les bonnes grâces des nouvelles autorités. Il est encore le plus riche habitant de l'endroit. Mais plus pour longtemps. En l'espace de quelques mois, il se dit ruiné et les lamentations recommencent.

Tout au long de la guerre de Sept Ans, lorsqu'il multipliait auprès de l'abbé de La Corne ses demandes diverses, il se faisait un devoir d'envoyer régulièrement des lettres de change, toujours honorées. Il lui restait des fonds aux premières années du régime anglais. Denys Goguet, Canadien établi à La Rochelle, tenait un compte fidèle de ses dépôts.

On sait que par le traité de 1763, le roi de France s'engageait à rembourser aux Canadiens ce qui leur était dû, après l'enregistrement de l'argent de papier détenu par eux. A Trois-Rivières cette formalité eut lieu du 11 au 30 juin 1763<sup>11</sup>. Un an plus tard, le 29 juin, la France impose de nouvelles et radicales conditions de remboursement. « Ces conditions, écrit Marcel Trudel, n'étaient pas du tout celles qu'on attendait : les lettres de change antérieures à 1759, dûment déclarées et visées, acquises par les propriétaires actuels, ailleurs qu'en

---

11. Marcel Trudel a consacré une minutieuse étude à ce sujet dans le chapitre V de son ouvrage *Le régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières (1760-1764)*. Editions du Bien Public, 1952.

Canada, avant le 15 octobre 1759, seront payées en entier; on paiera aussi en entier les lettres de change de 1760 qui ont été timbrées pour subsistance des armées; toutes les autres lettres de change ne seront payées que pour moitié de leur valeur. Pour ce qui est des billets de monnaie qui avaient cours en Canada, des récépissés fournis par le commis des Trésoriers généraux des Colonies, on ne les paiera que le quart de leur valeur. Enfin, par un autre édit, le roi de France fait savoir que le remboursement se fera en six ans, avec intérêt de 4% par année. »

Pour plusieurs c'est la catastrophe financière, c'est la faillite. Pour Louis-Joseph de Tonnancour particulièrement. Il détient plus de 150, 000 livres d'argent de papier; c'est du moins ce qu'il a déclaré. A cela il faut ajouter les sommes qu'il a envoyées en France et qu'il ne pourra récupérer, sauf en effets qui pourront lui parvenir.

Ses lettres à l'abbé de La Corne donnent une faible idée de son désarroi, de son affolement, pour ne pas dire de son désespoir. Une fois de plus il lui confie sa détresse, le supplie de lui venir encore en aide: « Dans le moment que je reçois l'honneur de votre lettre du 2 avril de la présente année (1768, la sienne est du 30 octobre suivant), j'ai celui de vous en accuser réception et de vous témoigner ma juste et sincère reconnaissance de toutes vos bontés pour un homme le plus malheureux qui fut jamais, et qui vous supplie de vouloir bien lui continuer vos charitables soins pour ses pauvres intérêts et ceux de dix pauvres petits orphelins<sup>12</sup> qui perdent aujourd'hui les fruits légitimes de trente-cinq années de travaux au service du Roi d'un pauvre père, par la réduction injuste et même les états d'une fourniture réelle et légitime que j'avais fait pour le bien du service que l'on rejette en entier... »

Ce dernier détail est significatif, car il laisse entendre que le coût des marchandises de tous genres fournies à l'armée n'est pas remboursé. Peut-être n'a-t-il fait tenir ses comptes qu'après la Cession.

---

12. Madame de Tonnancour mourut probablement en 1767. Son décès n'apparaît pas au registre paroissial. P.-G. Roy et Tanguay n'en font pas mention. Le 9 novembre 1766 M. de Tonnancour écrivait à l'abbé de La Corne: "Recevez, je vous prie, les très humbles remerciements de ma chère épouse, qui n'est pas en état de vous les faire elle-même. . . " Dans l'inventaire des biens de M. de Tonnancour, le 17 juillet 1784, nous lisons: "Dame Marie-Louise Carrerot, son épouse, décédée depuis 15 à 16 ans. . . "



Il s'agissait, selon ses dires, d'une somme considérable: « L'on me prend un bâtiment goélette par ordre de Messr. les Généraux et Intendant pour porter des provisions au Camp de Québec; ce bâtiment tout neuf de 75 tonneaux a fait deux voyages et est avec Mr. Voclin (sic) et l'on ne veut me payer ni le fret ni le bâtiment qui me coûtait dix-huit mille livres. L'on demande que Mr. de Lendrief(sic) apprécie le prix de cette goélette qu'il a vue et connue au service, et il le refuse à Mr. Cadet aussi. L'on me rejette un état de beaucoup de canots d'écorce que j'ai achetés pour le bien indispensable du service et parce qu'il n'est pas apprécié l'on me le rejette totalement. Y a-t-il injustice plus criante? L'Intendant peut-il déceimment déprécier ces sortes d'états? Il payait ses canots cinq cents livres les grands et deux cents les petites. Ils peuvent même voir sur les registres combien ils furent payés l'année précédente et se conformer audit état. . . »

Il continue sur ce ton: « Je perds de tous côtés et je me vois presque ruiné. Tous ce que j'avais envoyé à la Louisiane devient une pure perte. » Il ajoute qu'il confie en désespoir de cause son sort entre les mains de Landriève et Cadet, car il croit encore naïvement en leur honnêteté et à leur influence. Il se confie aussi une fois de plus au subtil financier Denys Goguet, qui guette ses victimes comme une bête de proie. M. de Tonnancour n'échappe pas à ses griffes, pas plus que l'abbé de La Corne lui-même et d'autres Canadiens passés en France et dont la fortune, si modeste soit-elle, repose entre ses mains. Car Goguet ramasse tout.

Les lamentations continuent au même rythme que les nouvelles de la déconfiture générale. « J'ai la mort dans le coeur depuis que j'ai vu dans une Gazette anglaise qui dit que le Monarque français a su arranger les finances bien vite en faisant une banqueroute (sic) générale, qu'il a anéanti toutes les rentes sans en excepter aucune, et tout contrat mené à rien. Si cela est, mon cher abbé, je me trouverai réduit à gratter la terre pour soutenir la nombreuse famille qu'il a plu à la divine Providence de me donner. C'est bien dur pour un homme de mon âge qui a sacrifié ses plus beaux jours au service de son Prince avec toute la candeur possible. . . »

Pour attiser sa détesse, ses débiteurs, à qui il était heureux de rendre service aux années des vaches grasses, ne peuvent le rembourser car, eux aussi, ont leurs avoirs en mauvais état. Ainsi son vieil ami, le célibataire Melchior de Jordy de Cabanac, chevalier de Saint-Louis et qui végétait depuis quelques années à Trois-Rivières à l'aide d'une maigre pension militaire, vient de mourir. L'inventaire de ses biens ne révèle que des dettes, dont sept cents livres à M. de Tonnancour, qui par conséquent ne peut rien récupérer.

Le grand vicaire Saint-Onge est également en dette envers lui. Ce dernier, tout en se plaignant que l'abbé de La Corne semble le négliger dans sa correspondance, lui écrit: « J'ai tiré quatre cents livres de ma pension à l'ordre de Mr. de Tonnancour. » Puis il ajoute: « Je suis toujours résident aux 3-Rivières où le sable m'aveugle plus que l'or. J'y vis ou, pour mieux dire, j'y végète. L'endroit ne peut rien faire de plus; il est propre à y rouler carrosse de St-François. Aussi c'est celui dont je me sers journellement... »

Il est un peu grognard et fielleux le bon abbé Saint-Onge. Il envie les Récollets et les nouveaux gouvernants, auxquels M. de Tonnancour s'est rallié et qui ont toujours table ouverte chez lui. Quant au grand vicaire, il doit surveiller maintenant sa santé et surtout ses finances. « Je conteras cela pour rien, écrit-il encore à l'abbé de La Corne, si ma santé ne m'avertissait qu'il faut me préparer à mourir. Dieu soit béni, et qu'il me fasse miséricorde. Voilà après tout l'essentiel. Si je puis l'obtenir, je me consolerais volontiers d'avoir été misérable en ce monde... »

Sereine philosophie aux dernières années d'une vie de sacrifices et de dévouement. Tout de même le grand vicaire regrettait peut-être parfois, dans la solitude de sa chambre monacale au monastère des Ursulines, les bonnes « prises de tabac » dont ne manquait jamais de régaler ses invités M. de Tonnancour. Ce dernier en recevait encore de temps à autre de Paris, mais pas suffisamment à son gré. Il note dans une lettre: « Je n'ai eu en tabac que les trois grosses bouteilles; les petites au nombre de deux ne se sont point trouvées et auront sans doute fait plaisir à celui qui s'est chargé de les apporter... »

Des perruques commandées ont été également volées ou égarées. Il s'en lamente en ces termes: « Je suis d'autant plus sensible à la perte de ces deux perruques que je suis ici sans ressource et qu'il faut me garnir la tête de pièces de *puber* anglais qui sont comme un mulon de foin derrière la tête. J'aimerais mieux rester toujours en bonnet de nuit que d'avoir la tête décorée d'un pareil *focond*. Je vous demande donc en grâce de m'en envoyer deux pour remplacer celles que je n'ai pas reçu, c'est-à-dire une perruque à la Cavalière et une perruque à bonnet pour une grosse tête; qu'elles soient garnies du bout de Grenade et boucle pour les pouvoir élargir et resserrer dans les besoins. Vous me rendrez un grand service, car celle qui orne mon chef est bien de six années et la coiffe est des plus dégarny de cheveux. Enfin, il faut bien souffrir ce que l'on ne peut empêcher!... »

Deux ans se passent, nouvelle demande, après avoir avoué n'avoir « ni argent ni lettre de change à vous envoyer ». Il demande de nouveau une perruque « sur la mesure ci-jointe », aussi « six champleures de Paris bonnes et bien choisies avec une mèche de *persoir* proportionnée à la grosseur des champleures. »

Il reçoit encore de temps à autre ce qu'il appelle des « *pacotilles* ». Dans ce domaine il est insatiable. « J'ai bien reçu, écrit-il le 3 septembre 1772, les deux paires de boucles de *marcassite*, les étoffes en or et argent et les yeux d'méaille (sic), dont vous aviez chargé les deux ecclésiastiques Cadieu; le tout bien conditionné. « Il en profite pour formuler d'autres exigences: « Je vous demande aussi trois paires d'Heures de Vie pour mes filles et deux Journées Chrétiennes double sur tranche, avec une paire de boucles pour homme de *Marcassite* et boucles à jarretières bonne et solide et belle. Un *Batherfill* portatif en argent propre pour le Canada et d'autres pays. Voilà tout ce que je vous demande pour cette année... »

D'ailleurs l'obligeant abbé se prépare à aller s'établir définitivement dans son abbaye de Méobecq. Il approche de la soixantaine et son inlassable dévouement a usé son énergie. Il l'avoue franchement dans une lettre à son ami et parent Michel de Couagne: « Quant à moi, j'ay une santé si délabrée que je me vois pour ainsi dire à la veille de finir ma carrière. »

Pourtant il lui reste encore beaucoup à faire. Outre les problèmes concernant l'évêché de Québec, il doit s'occuper des nombreuses lettres de change que ses parents et amis canadiens lui ont demandé de négocier en leur nom et qui ne sont pas toutes réglées. De même a-t-il pu mener à bien les transactions concernant la seigneurie de Terrebonne, dans laquelle est financièrement intéressée sa vieille tante, soeur Louise-Ursule de La Corne, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Loches, où sont logées d'autres religieuses canadiennes qui ont encore des biens en Canada. Son amie madame Péan, définitivement établie aux environs de Blois, s'intéresse elle aussi activement à ces divers problèmes.

A Paris, une autre Canadienne qui eut son heure de célébrité aux dernières années du régime français s'intéresse également au sort de ses compatriotes émigrés. C'est madame Louis Pénissault, Marguerite Lemoyne de Martigny<sup>13</sup>, émule de madame Péan et qui, comme elle, devint sage et charitable. L'abbé de La Corne fournit sur elle quelques renseignements de son séjour à Paris, dans une lettre à l'officier de Couagne: « Elle demeure rue Sainte-Anne avec sa soeur. Elle est proprement meublée et logée. Elle a une cuisinière et un domestique. M. Pénissault ne demeure pas avec elle... Je crois qu'il est à Nemours. . » Madame Pénissault a obtenu, d'après ce qu'il a appris, une pension de 4000 livres. « Elle m'a paru vivre décemment », note-t-il et il ajoute : « Je lui souhaite une aussi belle vieillesse qu'elle a eu une jolie jeunesse. Mais voilà le moment venu de dire le chapelet. Je l'exhorte à la dévotion, et à songer à passer d'aussi heureux jours dans l'autre monde qu'elle en a eu dans celui cy. . . »

Abbé de Cour, et par conséquent plein d'indulgence pour les faiblesses humaines, il le restera jusqu'à la fin. La lettre précédente est signée: « La Corne, ab. de l'Estoille et de Meobec. » Une note anonyme à la fin d'un dossier concernant diverses pensions dit :

13. Elle n'était pas, comme on l'a supposé, de la célèbre famille des Le Moine de Longueuil, etc. Mais de celle, plus modeste, du seigneur de Sainte-Marie Jean LeMoine et de Marie-Madeleine de Chavigny. Un fils de des derniers, Jean-Alexis, marchand et trafiquant de fourrures, épousa en secondes noces Marie-Josephe de Couagne, et leur fille Marguerite naquit à Montréal en 1733. Son mariage avec Louis Pénissault, associé à son père en diverses entreprises de commerce, est du 2 mars 1753. S'il faut en croire le sieur de Courville dans *Mémoires sur le Canada*, le chevalier de Lévis, qu'elle avait charmé, la détacha de l'entourage de Bigot et de Péan, et l'emmena en France.

« Monsieur l'abbé de La Corne est party le 4 avril 1774 pour son abbaye. »

C'est dans son abbaye qu'il mourra presque subitement, le 8 décembre 1779, des suites d'une pleurésie.

Si nous revenons à M. de Tonnancour, sa dernière lettre que nous connaissons à l'abbé est du 8 octobre 1776. Il ne lui fait aucune demande, mais lui relate quelques détails de la révolution américaine de 1775-76. Son fils est prisonnier en Nouvelle-Angleterre. Quelques autres militaires, dont des La Corne, le sont aussi. Pour terminer il lui souhaite « un bon hivernement ».

Louis-Joseph de Tonnancour survivra quelques années à son bon ami. Il mourut à son tour le 15 mai 1784, à 72 ans. L'inventaire de ses biens, dressé par les notaires Alexandre Dumas et Jean-Baptiste Badeaux, est long, très long même, et minutieusement détaillé.

Retenons seulement « qu'il s'est trouvé en France, en argent, savoir chez M. Lavallée, employé au bureau des Economats, à M. de Tonnancour, 18,459 livres, 10 sols. »

Quant à ses avoirs canadiens, ses enfants se les partagèrent, pas toujours à l'amiable, semble-t-il. Mais ceci est une autre histoire. Toutefois, la liste de ses biens meubles et immeubles démontre qu'il dut mourir en paix, car il n'était pas dans le dénue-ment.

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Douville". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish at the bottom.